

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 10 février 2025 relatif au nombre d'emplois offerts pour l'année 2025 au concours prévu au titre de l'article 46-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

NOR : MENH2502898A

Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 46-1,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Deux emplois de professeur des universités sont ouverts au titre de l'article 46-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans les établissements d'enseignement supérieur suivants :

- Université Toulouse Capitole : un emploi en 2^e section ;
- Université de Corse : un emploi en 31^e section.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et sur le portail Galaxie accessible depuis le site du ministère : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Fait le 10 février 2025.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des ressources humaines,
B. MELMOUX-EUDE